

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE ACHATS DES ENTREPRISES 2017

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Nom Insee : enquête Achats des entreprises 2017

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles, et Direction des études et synthèses économiques, Département des comptes nationaux

3. Service réalisant la collecte

Insee, Direction régionale d'Occitanie, Pôle enquêtes entreprises (PEE) et Direction régionale de Normandie, Service statistique national des entreprises (SSNE)

4. Historique de l'enquête

L'enquête est nouvelle.

Il s'agit de la première partie d'une opération conçue globalement, comportant deux enquêtes, la première étant l'enquête Achats des entreprises 2017 et la seconde étant une enquête Production des entreprises 2018, à réaliser en 2019. Un avis d'opportunité global pour cette opération « achats production » a été accordé le 29 septembre 2017 et l'enquête Achats des entreprises 2017 a obtenu le label de conformité avec obligation, le 29 mai 2018.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet, l'enquête est nouvelle.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête doit permettre d'améliorer et pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

Il s'agit de rafraîchir le tableau des entrées intermédiaires (TEI), qui retrace les consommations intermédiaires par branches et par produits. Il repose aujourd'hui une structure datée, reproduite quasiment à l'identique d'année en année depuis le début des années 2000. L'enquête demandera aux entreprises de détailler leurs achats par type de produits.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'estimation de la croissance du PIB en approche demande repose sur la construction du tableau des entrées-sorties qui confronte, produit par produit, l'ensemble des ressources, à l'ensemble des emplois.

Parmi les emplois, les consommations intermédiaires par produit sont ventilées au sein du « tableau des entrées-sorties » (TES) par branche homogène d'activité, en tenant compte des totaux de consommations intermédiaires issus d'Esane (dispositif d'élaboration des statistiques structurelles d'entreprises). Cette ventilation, réalisée à partir de la structure du TEI en année N-1, résulte aussi de l'équilibrage des équilibres ressources-emplois produit par produit.

En ce sens, elle permet de réconcilier l'approche revenu et l'approche demande du PIB.

Le TEI a été ré-estimé en base 2000, pour les années 1999 et 2000 (cf. la note de base « Élaboration du tableau des « entrées intermédiaires » (TEI) pour les années de base » - Base 2000), à partir de diverses sources (sources publiques ou professionnelles sur les clients des biens industriels, certaines enquêtes sur les services aux entreprises, enquête sur les consommations de services par l'industrie, données de comptabilité publique pour les branches non marchandes...). Ce travail, très lourd, a permis d'estimer avec une certaine précision environ 65 % des consommations intermédiaires, en particulier les consommations intermédiaires de biens et des services par l'industrie auraient été plutôt bien estimées d'après la note de base.

Toutefois, il n'a pas été possible de reconduire ce travail depuis, et par conséquent, la structure du TEI actuellement utilisé en campagne courante repose toujours sur cette structure datant du tout début des

années 2000, ce qui peut désormais conduire à certaines aberrations. Dans d'autres pays comme la Belgique, ou l'Irlande, la structure des TEI est au contraire très régulièrement revue.

Ainsi, il a été proposé, dans le cadre d'une opération plus globale de recueil d'information auprès des entreprises pour les besoins de la comptabilité nationale, de mettre en place une enquête, à reconduire tous les 5 ans environ, par le biais duquel les entreprises seront interrogées sur leurs achats produit par produit.

Ce volet « achat » garantira la robustesse du TEI et donc la cohérence des TES publiés par l'Insee : ces TES sont exploités tant par des utilisateurs institutionnels que par des chercheurs, à des fins de prévision ou d'étude (modèle input-output notamment).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'existe pas d'autre source détaillant les consommations intermédiaires des entreprises : dans les liasses fiscales, seules des informations agrégées sur les consommations intermédiaires sont disponibles. Il n'y a pas par ailleurs d'enquête recueillant ces informations.

L'enquête s'inscrira dans l'ensemble de la statistique d'entreprises permettant d'alimenter les comptes nationaux : Esane, enquêtes de branches, données de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour les entreprises financières. Elle permettra d'améliorer la robustesse et la cohérence du tableau des entrées sorties.

9. Unités statistiques

L'enquête est réalisée au niveau UL (unité légale) puisque le niveau de détail exigé par le système européen des comptes (SEC). L'unité pour les comptes : unité d'activité économique au niveau local (UAEL) est en France assimilé à l'UL.

10. Champ statistique couvert par l'enquête

Les unités enquêtées sont déterminées à partir de Sirius, en sélectionnant les entreprises incluses dans le contour actuel des comptes nationaux (code PRODUCT = OUI). Sont retenues les UL appartenant aux secteurs institutionnels S12 (sociétés financières), S11 (sociétés non financières), S11S13 (sociétés qui tiennent à la fois une comptabilité privée et une comptabilité publique), S14AA et S14AF (entreprises individuelles). Sont exclues les entreprises agricoles (APE = GA01 ; GA02 ou GA03). Les catégories juridiques exclues sont les mêmes que dans le plan de sondage des enquêtes ESA (enquêtes sectorielles annuelles) : toutes les entreprises actives en 2017, y compris celles créées ou cessées en 2017 sont sélectionnées. En revanche, seules les entreprises ayant réalisé un exercice complet sur l'année 2017 seront enquêtées.

Par ailleurs, les seuils de taille d'effectifs ont été déterminés par secteur d'activité avec l'expertise de la division sondage.

11. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière : métropole et DOM (hors Mayotte).

12. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est issue du répertoire Sirius.

L'échantillon est constitué de 20 000 unités. Il comporte une partie exhaustive (les unités légales ayant un effectif égal ou supérieur à 250 personnes, *a minima*). L'échantillon d'entreprises est sélectionné selon un plan stratifié par montant et structure des consommations intermédiaires puis secteur d'activité.

13. Mode de collecte

La collecte sur Internet est privilégiée, l'enquête Achats des entreprises 2017 est passée sous Coltrane. Un questionnaire papier peut être envoyé à la demande de l'entreprise. Les différents courriers de lancement et de relance sont définis conformément aux procédures Coltrane. Le questionnaire est décliné en huit variantes pour adapter le recueil d'information aux caractéristiques (consommations intermédiaires anticipées) des entreprises par groupement idoine de secteurs.

14. Date et périodicité de la collecte

La collecte des enquêtes a débuté en septembre 2018.

La durée de collecte sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 relances.

La périodicité envisagée est de 5 ans.

L'enquête suivante devrait porter sur 2022, et être collectée en 2023.

15. Contraintes imposées à l'enquête - Temps de réponse

Le temps de réponse peut varier en fonction de la taille de l'unité enquêtée et de son organisation interne pour le suivi de ses achats et ses charges. Le temps de réponse médian visé est de une heure, au regard des résultats des tests REE (réseau enquêteurs-entreprises).

16. Comitologie - Instances de concertation : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs s'est déroulé en octobre 2017. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

En outre, un comité de pilotage interne regroupant Direction des statistiques d'entreprises et Département des comptes nationaux, se réunit régulièrement pour examiner la pertinence et l'organisation de l'enquête.

17. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur Internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020.

Une publication du type « 2 pages » sera réalisée.

18. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

	A	B	C
Préparation de l'enquête	2,5	0,25	
Collecte	1,15	6,5	6,5
Post-collecte	1		

Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête et les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 40 000 euros.